

SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017

AVIS PUBLIC

**AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE,
AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE,
AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE
ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par Pierre-Alain Bouchard, président d'élection :

→ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- 1. avoir 18 ans le 5 NOVEMBRE 2017;**
- 2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} SEPTEMBRE 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;**
- 3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} SEPTEMBRE 2017;**
- 4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale avant 16 h 30 le 20 OCTOBRE 2017.**

ET

→ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- 1. avoir 18 ans le 5 NOVEMBRE 2017;**
- 2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le 1^{er} SEPTEMBRE 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;**
- 3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} SEPTEMBRE 2017;**
- 4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1^{er} SEPTEMBRE 2017;**
- 5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration avant 16 h 30 le 20 OCTOBRE 2017.**

SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017
AVIS PUBLIC
AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE,
AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE,
AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE
ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

/2

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, ***mais avant 16 h 30 le 20 OCTOBRE 2017*** (dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

→ ***Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection et dans la section « Services aux citoyens » onglet « Élections et référendums » sur le site Web www.riviere-rouge.ca***

Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le président d'élection.

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION :
MONSIEUR PIERRE-ALAIN BOUCHARD
25, RUE L'ANNONCIATION SUD
RIVIÈRE-ROUGE (QUÉBEC) J0T 1T0
Téléphone : 819 275-2929 poste 236

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 4^e JOUR D'OCTOBRE 2017

Pierre-Alain Bouchard
Président d'élection